



Ecole Doctorale - 104

Sciences de la Matière, du Rayonnement
et de l'Environnement

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'école doctorale - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE)

Mardi 5 juillet 2022 à 14h00

Etaient présents :

Membres du Conseil

- Mme Véronique RIFFAULT
- Mme Céline TOUBIN
- M. Vincent PHALIP
- M. Xavier VEKEMANS
- Mme Magdalena BAIDAN
- M. Nicolas TRIBOVILLARD
- M. Frédéric PAROL
- M. Christophe VAN BRUSSEL

- Mme Pauline DELPIERRE
- M. Maxime BEAUDOR
- M. Mathias MEUNIER

Membres invités :

- Mme Claire BUGNER
- M. Sébastien LEGENDRE
- M. Kamal LMIMOUNI

Etaient excusés

Membres du Conseil

- M. Clément SAKAEL
- Mme Sophie DUQUESNE
- Mme Hélène SELOSSE
- M. Patrick CORDIER
- M. Jean-Paul CORNARD
- M. Jean-François PAUL
- Mme Sylvie DAVIERO
- Maxence MENDEZ
- Michel MILLARES
- Thierry ELIAS
- Mégane VENTURA
- Clément SAKAEL

Membres invités :

- M. Jean-Christophe BAUDEZ
- M. Philippe PERNOD
- Mme Isabelle FOURNIER
- M. Christophe VUYLSTEKER
- M. Marc LEFRANC
- Mme Soukaina MOUNTADIR
- M. Nicolas MONTROUSSIER
- Mme Angéline PELUS
- M. Raphael PERONI
- M. Simon SAMSOEN
- Mme Betty FIGULA

Le secrétaire de séance était Christophe Van Brussel

Présentation de l'ordre du jour :

- Tour de table
- Résultats de la sélection des candidatures en thèse de doctorat pour 2022-2023
 - Critères de sélection de l'ED
 - Financements de thèse pour l'ED
 - Synthèse des lauréats par domaine-laboratoire

- Points divers
 - Rémunération des doctorants en 2022-2023
 - Nomination d'un membre extérieur au Conseil de l'ED
 - Autres ...

Ouverture du Conseil à 14h00

Frédéric Parol (FP) ouvre la réunion en faisant un tour de table et présente l'ordre du jour. Il informe le Conseil qu'il retire de l'ordre du jour le point qui concerne la nomination d'un membre extérieur au Conseil de l'ED puisqu'il n'a pas encore eu de réponse de la personne qu'il a sollicité.

Il précise aussi que ce conseil a pour objectif premier de valider les lauréats du jury du 2 juin dernier.

Résultats de la sélection des candidatures en thèse de doctorat pour 2022-2023

FP commence par présenter la méthode et les critères de sélection de l'ED pour le recrutement des doctorants :

Pour l'ED, dès février, est lancé l'appel à sujets prioritaires auprès des laboratoires, quel que soit les financements obtenus ou demandés avec l'affichage des sujets sur les sites Web des labos, de l'ED et d'ADUM (Campus France)

- De février à mai, la sélection des candidatures/auditions est organisée par les équipes/laboratoires
- 20 mai : transmissions des dossiers des candidats sélectionnés à l'ED
- 2 juin : jury de l'ED

FP rappelle qu'il souhaiterait discuter au moment du jury **de toutes les candidatures** quel que soit le financement (financements des établissements, contrat doctoral ou autres...)

En ce qui concerne l'affichage des sujets, ils sont publiés sur ADUM, sous la condition qu'ils soient préalablement validés par les laboratoires et diffusés sur leurs sites internet.

L'ED ne souhaite pas discuter du classement de priorité des sujets des laboratoires. Elle n'a pas vocation à s'immiscer dans la stratégie des laboratoires. Il n'y a pas de remise en cause de la politique scientifique (classement des sujets) des unités de recherche au moment du jury.

La qualité du dossier du candidat est essentielle, le dossier académique du candidat doit être **très bon** ; cependant, **l'expérience antérieure est aussi prise en compte**

3 candidatures maximum proposées par sujet de thèse ;

3 sujets de thèse au maximum par candidat ;

Pour être recruté, le candidat doit avoir obligatoirement un financement/co-financement.

En ce qui concerne l'encadrement, il est limité à 5 directions/co-directions/co-encadrements de thèses par encadrant.

Ensuite, FP récapitule les financements octroyés à l'ED (cf. power point) par les établissements co-accrédités :

1. Pour U Lille

- 16.5 allocations « blanches »
- 1,8 allocations labellisées au lieu de 2,3 initialement prévu (1 des sujets labélisés n'a pas trouvé de candidat => 0,5 allocation perdue pour l'ED)
- 1 allocation LPR a été attribuée à l'ED
- 1 allocation du GP SCP attribuée à l'ED

2. Pour Centrale Lille

Centrale Lille soutient 3 x 0,5 allocations fléchées pour des sujets de ses unités (UCCS et UMET)

La Région HDF a attribué cette année 29 cofinancements pour des sujets de l'ED SMRE et pour tous les établissements co-accrédités

Il remercie Mme Bugner représentante de la Région HDF du soutien important de la Région. Mme Bugner explique la volonté de M. Le Président de la Région HDF Xavier Bertrand, de financer 1000 thèses en 6 ans. Elle précise que les sujets proposés par SMRE sont particulièrement dans les thématiques prioritaires de la Région. Cette année, il n'y a pas de FEDER car tous les sujets ont été pris dans les quotas des établissements.

FP passe ensuite à la synthèse des candidats sélectionnés par grands domaines en détaillant les financements, et un bref commentaire sur le cursus du candidat (cf. power point)

Quelques erreurs de frappe et une erreur de sujet ont été relevés. Elles ont été corrigées dans la version finale du Power point diffusé avec le compte rendu.

FP apporte aussi au Conseil quelques statistiques sur les lauréats recrutés à la rentrée prochaine :

- 66 doctorants recrutés (hors fil de l'eau)
- 8 Cotutelles
- Ratio Femmes/Hommes est quasiment à l'équilibre : 30/36
- 40 Doctorants étrangers soit 59% des doctorants recrutés

Il fait une synthèse également du nombre de thèses par unités de recherche

Des financements de l'Université de Lille se sont libérés depuis le jury et ont permis de répondre positivement à l'ensemble des candidatures qui avait été retenues sur liste complémentaire. FP propose également d'attribuer 1 allocation complète qui s'est libérée pour le candidat retenu sur le contrat doctoral handicap proposé par S. Daviero.

Le Conseil valide la liste des lauréats en thèse de doctorat pour 2022-2023

Les points divers

1) FP aborde d'abord le point sur les financements de thèses.

Le Contrat Doctoral est à nouveau revalorisé par le Ministère pour les primo-entrants.

Si le doctorant est recruté sur un emploi CDD, la grille indiciaire de la fonction publique ou de l'établissement employeur s'applique.

S'il est financé via une bourse et/ou une co-tutelle : le montant est variable d'un doctorant à l'autre. Cependant, le seuil minimum de la bourse pour les périodes en France ne peut être inférieur à 1200 euros pour l'année universitaire 2022-2023 (et il faut prévoir une augmentation de 100€ chaque année (1400€ net/mois en 2024). Pour les périodes à l'étranger, l'ED s'assure que le financement s'approche du SMIC du pays partenaire.

FP insiste pour que les montages de cotutelle soient prévus avant le début (ou en tout début) de thèse pour toute la durée des 3 ans de la thèse. Il faut faire preuve de beaucoup de vigilance sur les montages financiers des cotutelles

Avant la revalorisation l'objectif était de rapprocher les salaires des doctorants de celui du contrat doctoral d'ici la fin du quinquennal, durant les périodes passées en France

2) FP donne quelques infos concernant les affaires courantes de l'ED :

Le règlement intérieur de l'ED SMRE est présenté au CS de U Lille le jeudi 7 juillet

La campagne des avenants d'enseignement est en cours. La réunion de concertation avec les composantes est prévue le 11 juillet à 10h

Concernant les modalités pour les demandes de direction ou de codirection de thèse par des personnalités titulaires d'un doctorat et non HDR : la note interne à destination des écoles doctorales est en cours de finalisation

Vincent PHALIP demande au directeur si les réunions du Conseil ou de la commission pédagogique puissent être planifiées régulièrement ou plus longtemps à l'avance.

FP prend acte et proposera un planning à l'avance.

Fin de la réunion : 16h30

Il n'y a aucune autre intervention.

La séance est levée à 16h20

Professeur Frédéric PAROL

Directeur de l'Ecole Doctorale SMRE

